

APPEL À CANDIDATURES : PATRIMOINE COMMUN

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, le Centre Photographique Marseille, avec le soutien du Département des Bouches-du-Rhône, a lancé un ensemble de commandes photographiques auprès des auteur·e·s photographes du département. Cet ensemble de commandes répond au double objectif pour le Département de soutien à la création et aux artistes, fortement fragilisé·e·s du fait de la crise sanitaire, et de valorisation du territoire des Bouches-du-Rhône. Cet appel s'inscrit dans la suite logique des commandes réalisées en 2020 et 2021.

Le présent appel concerne six commandes photographiques qui devront être réalisées durant l'été 2022.

Elles auront pour objet un ensemble de prise de vue dans les six communes suivantes : Baux-de-Provence, Cabriès, Istres, Le Paradou, La Roque-d'Anthéron et Salin-de-Giraud.

Le thème « Patrimoine Commun » peut être abordé d'un point de vue très large : historique ou contemporain, architectural, écologique, humain, animal ou végétal...

Pour faire acte de candidature les artistes doivent :

- Présenter un dossier artistique personnel.
- Écrire une note d'intention d'une page maximum sur leur approche possible de cette notion de patrimoine commun et les raisons qui motivent leur candidature.
- Décrire leur statut actuel (salarié, auto-entrepreneur, artiste affilié, autres...)
- Fournir l'attestation de numéro de Siret (INSEE) et l'attestation de vigilance (URSSAF)
- Vivre et travailler dans le département des Bouches-du-Rhône.

En fonction des projets et des notes d'intention, les artistes sélectionné·e·s se verront attribuer une ville du département qu'ils devront photographier durant l'été 2022.

Critères de sélection par ordre d'importance :

1. Qualité du travail personnel et intérêt pour le thème de la commande.
2. Parité et pluralité.
3. Situation économique des artistes. Disponibilités

Ces éléments doivent être transmis par courriel avant le 10 juin, minuit via le formulaire suivant : <https://bit.ly/3LRrYJ>

Les collectifs de photographes peuvent candidater. Les personnes ayant déjà postulées en 2020 et 2021 peuvent à nouveau candidater, à l'exception des lauréats 2020 et 2021 des différentes actions du CPM (Résidences Pytheas, Prix Polyptyque et Commande Patrimoine Commun)

Aucun renseignement complémentaire ne sera fourni par téléphone.

Composition du comité artistique de sélection :

- **Michel Poivert, historien de la photographie et commissaire d'exposition**
- **Delphine Paul, directrice des études et de la recherche de l'ENSP d'Arles**
- **Gaël Sillère, artiste-photographe, lauréat 2021 Patrimoine Commun**
- **Géraldine Lay, photographe et éditrice chez Actes Sud**
- **Erick Gudimard, directeur du Centre Photographique Marseille**
- **Hélène Audiffren, Conseillère pour les arts plastiques, DRAC PACA**

Les six candidat·e·s sélectionné·e·s devront déposer au Centre Photographique Marseille un ensemble de fichiers numériques format haute définition, au plus tard le **30 octobre 2022**. Ils resteront propriétaires des droits d'auteur sur ces images.

Un jeu de tirages sera conservé aux Archives Départementales, pour donation et intégration dans les fonds figurés des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône. Toute utilisation par les Archives se fera dans le cadre légal existant, après accord des photographes.

La production sera également mise en ligne sur le site www.inventaire.net.

Une première présentation intermédiaire du résultat de la commande se fera au Centre Photographique Marseille durant trois semaines à la fin de l'année 2022. Des présentations ultérieures pourront avoir lieu dans les communes concernées ou d'autres lieux du département. Les images produites lors de la commande seront libres de droit, à effet d'exposition ou de diffusion par le Centre Photographique Marseille ou par le Département, pour une période de trois ans.

Tout autre utilisation éventuelle de ces images fera l'objet de nouvelles conventions.

Calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : 10 juin 2021 à minuit.

Date de sélection des artistes : 25 juin 2022.

Durée des prises de vues : 4 à 5 semaines sur une période de trois mois.

Remise des fichiers : 30 octobre 2022 au plus tard.

Le Centre Photographique Marseille assurera un accompagnement des photographes dans le suivi de l'approche artistique, la sélection des images, la valorisation et la présentation du travail.

- **Montant des droits** et honoraires liés à cette commande : **4 000 € brut**.
- **Forfait** pour déplacement, per diem et frais **techniques** à hauteur de **500 €** sur présentation de justificatifs.
- Une **avance** de 1500 euros sera versée en début de commande, le solde à réception.
- Les frais de production des tirages pour les événements annoncés dans cet appel seront pris en charge par le Centre Photographique Marseille
- Une **convention** sera signée entre le Centre Photographique Marseille et les auteur·e·s, qui précisera notamment que la cession des droits concerne uniquement le cadre des productions et expositions mentionnées dans cet appel à candidatures.